

**Contributions conventionnelles à la formation
et/ou au dialogue social au titre de la masse
salariale 2023**

Virement 15/02

À verser à Opco EP avant le 1^{er} mars 2024

(LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ordonnance n°2021-797 du 23 juin 2021)

VOTRE ENTREPRISE	
SELARL CHIR DENT BD M LAUZE	SIRET 47789266500027
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE	N° Adhérent Opco EP G-1122048
13010 MARSEILLE	Assujetti TVA Non
	Taux de TVA
	SIRET Cab. Comptable 43376664900050
	Email entreprise gestion.centrecapelite@gmail.com

VOS INFORMATIONS (activités et données annuelles 2023)			
Code NAF / APE	8623Z		
IDCC / Convention Collective applicable	1619 / CABINETS DENTAIRE		
Masse Salariale 2023 (MS)	91 339 €		
Effectif annuel moyen 2023	3.12	Année FS +11	

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES A LA FORMATION ET/OU AU DIALOGUE SOCIAL MS 2023		
Contribution conventionnelle HT*	(MS) x 0,55 %	502,36 €
TVA		
Dialogue social * (non soumis à TVA)		
Montant TTC à payer à l'OPCO EP		502,36 €

REFERENCES TELEDECLARATION (effectuée sur www.contrib.opcoep.fr)			
N° Télédéclaration	Eb73874Y		
Montant	502,36 €	Date / heure	14/02/2024 10:15
Moyen de paiement	Virement	Version	1
Déclaration effectuée par	Expert-Comptable		
E-mail déclarant	c.gros@origa-group.com		

PAIEMENT À EFFECTUER	
Virement à effectuer avant le 1 ^{er} mars 2024	
Référence à respecter impérativement dans le libellé de votre virement : Eb73874Y	
Nouvelles coordonnées bancaires OPCO EP	
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0146 3985 194	
BIC : CEPAPRPP382	



* Voir tableau des taux sur www.opcoep.fr (rubrique contributions)